

# FICHE D'INSCRIPTION STAGES ARTISTIQUES 6 ANS ET + VACANCES D'HIVER

**Fiche à retourner à la Maison des Arts à partir du lundi 19 janvier 2026**

Par mail : [maisondesarts@saint-herblain.fr](mailto:maisondesarts@saint-herblain.fr)

ou à déposer directement : 26 rue de Saint-Nazaire - 44800 Saint-Herblain

## Renseignements famille

### Renseignements enfant

Nom .....  
Prénom .....  
Né-e le .....  
Etablissement .....  
Niveau scolaire .....

Pour la cohérence du groupe, les enfants inscrits s'engagent à être présents sur la totalité des demi-journées, et à participer à la restitution commune de fin de stage.

Nom .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
.....  
Code postal .....  
Ville .....  
Tél .....  
Mail .....  
N° CAF .....  
Quotient familial .....

### Du 16 au 20 février

ElectroKids

Musique

De 6 à 8 ans

Choix

Urban Nature

Musique et arts visuels

De 10 à 12 ans

Les timbres enchantés

Musique

De 7 à 10 ans

### Du 23 au 27 février

Créez votre instrument

Musique

De 7 à 10 ans

Choix

Du métal : l'atelier qui déchire !

Musique et arts plastiques

De 8 à 12 ans

Les petits mélomanes

Musique

De 7 à 9 ans

Je soussigné.e .....

Responsable légal-e de l'enfant .....

- décharge la Maison des Arts de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant et après la prise en charge effective des enfants par les encadrants du stage.  
- autorise les organisateurs à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale

OUI  Signature

NON

Je soussigné-e M. Mme .....  
demeurant à .....

agissant en qualité de représentant légal de l'enfant ....., certifiant être majeur-e, autorise la Ville de Saint-Herblain à photographier et/ou filmer mon enfant dans le cadre de son stage et à diffuser ces images sur le territoire français s'agissant des supports physiques (plaquettes, affiches, magazines, ...) et sans restriction géographique s'agissant des contenus publiés sur le réseau Internet, pour une durée de 3 ans et ce, quel que soit le nombre de diffusions. Cette autorisation est conférée à titre gratuit et sans contrepartie à la Ville de Saint-Herblain.